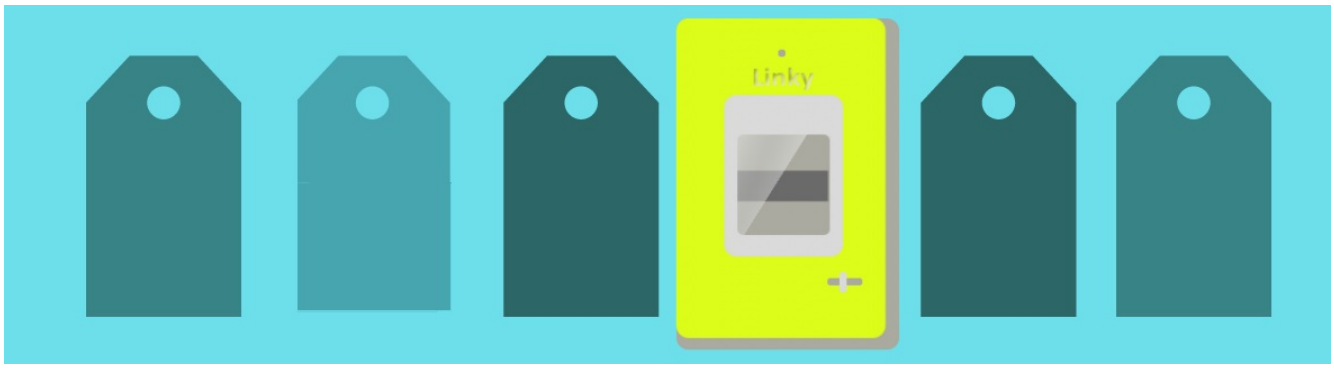
Fiche Pratique



Qu'est-ce qu'une offre d'électricité «Linky» ?

L'essentiel

- Pour souscrire une offre dite « Linky », mon logement doit être équipé d'un compteur communicant.
- Certains fournisseurs proposent des offres avec des prix différents selon les jours (semaine / week-end), les heures (heures creuses et « super creuses ») ou selon la saison (été / hiver).
- Certains fournisseurs proposent des offres avec une puissance maximale au kilovoltampère près (au lieu de 3 kVA, 6 kVA, 9 kVA… avec les compteurs classiques).
- Le comparateur du médiateur permet de comparer ces offres entre elles et avec toutes les autres offres.

Peut-on souscrire une offre « Linky » ?

Les offres Linky sont-elles accessibles ?

Une fois que le compteur Linky devient communicant, généralement quelques semaines après son installation, je peux souscrire une offre spécifique. Ces offres permettent de bénéficier d'options tarifaires élargies ou d'une puissance personnalisée.

> Pour en savoir plus, je consulte : Les compteurs communicants Linky et Gazpar

Les options classiques (Base, Heures pleines / Heures creuses) restent disponibles. Cependant, de nouvelles formules tarifaires sont proposées avec :

- ✓ des tarifs différenciés selon les jours (semaine/week-end),
- ✓ des plages horaires comme les heures super creuses,
- ✓ des périodes saisonnières (été/hiver).

Certains fournisseurs offrent également des contrats avec puissance ajustable au kVA près. Ainsi, au lieu de choisir 9 kVA pour une consommation de 7 kVA, je peux désormais opter pour une puissance parfaitement

adaptée.

Comment choisir la bonne option tarifaire ?

De nombreuses offres innovantes sont disponibles avec le compteur Linky. Certaines proposent, par exemple, des heures creuses uniquement le week-end ou en pleine nuit.

Pour faire un choix éclairé, je dois examiner la grille tarifaire fournie par le fournisseur. Celle-ci doit préciser la puissance souscrite ainsi que les prix TTC pour chaque plage horaire. Il est essentiel de comparer le coût de l'abonnement et le tarif du kWh.

Attention : certaines plages tarifaires ou abonnements peuvent être plus coûteux. Il est donc judicieux d'adapter sa consommation.

> Voir aussi : Comparer les offres

Conseil : Pour profiter au maximum d'une offre Linky, il est souvent nécessaire de déplacer sa consommation vers les périodes avantageuses. L'utilisation d'un programmateur ou d'un gestionnaire d'énergie peut m'y aider.

Comment choisir la bonne puissance ?

Autrefois, je devais choisir une puissance par palier : 3, 6, 9, 12 kVA… Aujourd'hui, les compteurs Linky permettent une souscription au kVA près, rendant l'abonnement plus juste et potentiellement moins cher.

Pour connaître la puissance réellement nécessaire, je peux consulter mon compteur Linky (via les boutons +/-) ou me connecter à mon espace Enedis. J'y trouverai la puissance maximale atteinte sur l'année ou durant l'hiver.

Le premier changement de puissance est gratuit après la pose du compteur. Par la suite, tout changement peut entraîner des frais, que le fournisseur doit m'indiquer.

> Plus d'infos : Catalogue des prestations Enedis – prestation F180

Relevé et facturation avec Linky

Peu importe ma formule de facturation (bimestrielle ou mensualisation), je n'ai plus besoin d'effectuer d'auto-relevé. Toutes les données sont transmises automatiquement.

> Je consulte aussi :

- ✓ Relevé et calcul de la consommation
- ✓ Modes de paiement et fréquence de facturation

Questions fréquentes

Quels fournisseurs proposent des offres Linky ?

Environ dix fournisseurs nationaux sur une trentaine proposent actuellement des offres Linky. Je peux consulter et comparer leurs offres sur le comparateur officiel du médiateur national de l'énergie.

Souscrire une offre Linky permet-il forcément d'économiser ?

Pas nécessairement. Le gain dépend de mes habitudes de consommation et de mes équipements. Pour réduire ma facture, je dois décaler l'usage de mes appareils énergivores vers les périodes à tarif réduit. Programmer les appareils ou installer un gestionnaire d'énergie peut m'aider à optimiser ma consommation.

Et si je n'ai pas de compteur Linky ?

Je ne peux pas demander la pose d'un compteur Linky. Seul Enedis décide du planning de déploiement (jusqu'en 2021). Toutefois, je peux souscrire à certaines options comme les Heures pleines / Heures creuses. Cela peut nécessiter un changement de compteur, potentiellement payant. Il est conseillé de me renseigner auprès de mon fournisseur.

> Pour aller plus loin :

- ✓ Fiche : Compteurs communicants Linky et Gazpar
- ✓ Présentation officielle de Linky – Enedis

énergie-info **Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :**
Je consulte le site internet www.energie-info.fr ou je contacte le 0 800 112 212 Service & appel gratuits